

Pouvoir d'achat : pour les enseignants agents de l'État, l'injustice est d'abord indemnitaire.

Huit organisations syndicales, dont la CFE-CGC, ont interpellé le Premier ministre pour réclamer une revalorisation du point d'indice des agents publics. Le SYNEP CFE-CGC partage cette exigence : face à l'érosion continue des rémunérations, toute mesure de revalorisation va dans le bon sens.

Pour autant, nous voulons être lucides. Pour les enseignants, et tout particulièrement pour les maîtres des établissements privés sous contrat, une hausse du seul point d'indice ne corrigera pas l'injustice de fond. Et pour cause : **cette injustice n'est pas indiciaire, elle est indemnitaire.**

Les chiffres sont sans appel. Selon l'INSEE (publication de mai 2026, données 2024), le salaire net moyen d'un enseignant de catégorie A s'élève à 3 314 € par mois, contre 4 191 € pour les autres cadres A de la fonction publique d'État : soit 877 € de moins chaque mois, donc plus de 10 500 € de moins par an.

À diplôme égal, un recrutement au niveau master (parmi les plus exigeants de la catégorie A), la rémunération des professeurs glisse pourtant vers celle de la catégorie B.

D'où vient l'écart ? Du régime indemnitaire. Selon le rapport annuel sur l'état de la fonction publique, les primes représentent près d'un tiers de la rémunération brute des cadres A de l'État (environ 33 %), contre à peine 17 % pour les enseignants. Concrètement, l'ISOE/ISAE des professeurs avoisine 212 € bruts par mois, quand les autres cadres A perçoivent une indemnité de fonctions quatre à cinq fois supérieure.

Or une hausse du point d'indice s'applique à tous dans les mêmes proportions : elle relève le traitement de chacun, mais laisse l'écart intact. Quant à l'indemnité différentielle destinée à éviter les rémunérations sous le Smic, elle ne fait, comme notre fédération l'a justement rappelé, que colmater les brèches. Aucun de ces leviers ne réduit la distance qui sépare les enseignants des autres cadres de l'État.

Pour les maîtres du privé sous contrat, l'enjeu est double. Agents publics rémunérés par l'État, ils relèvent pourtant, pour leur retraite, du régime général et des régimes complémentaires Agirc-Arrco. La conséquence est décisive : leurs primes entrent dans l'assiette de cotisation et génèrent des points de retraite, alors que, pour leurs collègues fonctionnaires, la pension est calculée sur le seul traitement indiciaire, primes exclues. Revaloriser les primes, c'est donc, pour nos collègues, le seul levier qui agisse à la fois sur le salaire d'aujourd'hui et sur la pension de demain, cette pension précisément plus faible, alors même que leurs charges sont plus lourdes.

C'est pourquoi le SYNEP CFE-CGC demande, au-delà de la nécessaire revalorisation du point d'indice, une refonte du régime indemnitaire des enseignants, alignée sur celui des autres cadres de la catégorie A. C'est la seule mesure qui rétablisse une véritable équité de carrière et, pour les maîtres du privé, une équité de retraite.

Les enseignants n'attendent pas un rattrapage par le bas : ils attendent d'être rémunérés à la hauteur de leur qualification et de leur engagement !

Nadia DALY

Les HSA de septembre : travail gratuit ou idée reçue ?

Chaque rentrée scolaire, la même question revient dans les salles des professeurs : « Pourquoi fais-je mes heures supplémentaires en septembre alors qu'elles ne sont pas payées ? » Et chaque année, la même inquiétude se propage : certains enseignants sont persuadés qu'ils travaillent gratuitement pendant plusieurs semaines.

Le SYNEP CFE-CGC souhaite rétablir quelques vérités :

Tout d'abord, les heures supplémentaires annuelles (HSA) sont calculées sur l'ensemble de l'année scolaire. Elles ne sont pas rémunérées en fonction du nombre exact d'heures effectuées chaque mois mais sont lissées sur plusieurs mois de paie. Concrètement, même si le service incluant les HSA débute dès la rentrée de septembre, il est fréquent que leur mise en paiement n'apparaisse qu'à partir d'octobre, voire de novembre selon les académies et les délais administratifs. Mais cela ne signifie absolument pas que les heures de septembre sont perdues.

Ensuite, il y a bel et bien un décalage, tout simplement parce qu'en début d'année scolaire, les rectorats doivent valider les services des enseignants, enregistrer les répartitions horaires, vérifier les états de service et transmettre les informations aux services de paie et cette procédure prend plusieurs semaines. Enfin, lorsque la situation est régularisée, les sommes dues depuis la rentrée sont versées rétroactivement. Autrement dit, les heures effectuées en septembre sont bien payées : elles arrivent simplement avec un peu de retard.

Or, le véritable sujet est peut-être ailleurs car si cette question revient chaque année avec autant d'insistance, c'est probablement parce que l'administration explique rarement clairement le mécanisme aux enseignants et finalement, beaucoup découvrent une ligne de rappel sur leur bulletin de salaire plusieurs semaines plus tard sans toujours comprendre à quoi elle correspond. Le manque de lisibilité entretient donc une confusion qui alimente toutes sortes de rumeurs.

Attention toutefois : si les HSA sont normalement versées rétroactivement, cela ne signifie pas qu'il ne peut jamais y avoir d'erreur. **Chaque enseignant a intérêt à vérifier son état de service et ses bulletins de salaire afin de s'assurer que toutes les heures prévues sont bien prises en compte.**

En cas de doute, mieux vaut se rapprocher rapidement de son établissement, du rectorat ou du SYNEP CFE-CGC. Nous comprenons parfaitement l'inquiétude des enseignants surtout dans un contexte où les retards administratifs sont fréquents et où les questions de rémunération deviennent de plus en plus sensibles, chacun est attentif à ce qui lui est dû.

Alors non, les HSA de septembre ne sont pas effectuées gratuitement ! La véritable anomalie n'est pas l'absence de paiement : c'est qu'en 2026, les enseignants soient encore contraints d'attendre plusieurs mois pour percevoir une rémunération dont le montant est pourtant connu dès la rentrée.

A défaut de moderniser les procédures, l'administration pourrait au moins éviter que cette même légende ne ressurgisse chaque année dans les établissements.

Sylvie TUROWSKI

* *

Christelle THIEFFINNE élue nouvelle présidente de la CFE-CGC

Élue ce 10 juin lors du 39^e congrès confédéral à Strasbourg, Christelle Thieffinne succède à François Hommeril à la présidence de la CFE-CGC. William Viry-Allemoz, élu secrétaire général, et Farida Karad, élue trésorière, complètent le nouveau trio exécutif.

2/2